

**RAPPORT**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017**

**Objet : Mise à disposition de locaux municipaux : Organisation d'élections primaires par un parti politique**

**Rapporteur : Guillaume GIRAUD**

Par une lettre en date du 22 novembre 2016, le bureau du Parti socialiste de Tassin la Demi-Lune a demandé à bénéficier de la mise à disposition de locaux municipaux afin d'y tenir des élections primaires, les dimanches 22 et 29 janvier 2017.

Les modalités de prêt de salles aux partis politiques ont été récemment rappelées dans une circulaire du 22 février 2016 du ministère de l'Intérieur adressée aux Préfets et sont codifiées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En effet, l'article L 2144-3 du CGCT régit la mise à disposition des locaux communaux et dispose que « *des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande. Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte-tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le Conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.* »

En application des textes précités, et conformément au tarif fixé pour les primaires de la droite et du centre en novembre 2016, il est proposé de mettre à disposition la salle dans la cour de l'école Marin, située 2 avenue Honoré Esplette à Tassin la Demi-Lune. En contrepartie de cette mise à disposition, il sera demandé une participation forfaitaire totale de 320 € équivalente au coût des locations des salles communales (0.4€/m<sup>2</sup>+ nettoyage), fixée par la délibération n°2016-73 du 09 novembre 2016 :

<b>Calcul de la participation forfaitaire équivalente au coût des locations de salles municipales</b>	
<b>Coût par jour</b> <i>(0.4 € par m<sup>2</sup> sur une base de 375 m<sup>2</sup>)</i>	<b>150 €</b>
<b>Coût total</b> <i>(pour les deux jours d'élections + forfait de nettoyage)</i>	<b>320 €</b>

**En ce sens, il est proposé au Conseil municipal de retenir une participation forfaitaire totale de 320€ pour l'organisation des élections primaires citoyennes par le Parti socialiste, en contrepartie de la mise à disposition de locaux (école Marin).**